



Bureau du mardi 13 février 2024 à 18 h

Compte-rendu

Thème

1 - Présentation Ceden bureau étude cartographie ZA ENR – loi APER

Voir diaporama

M. LE SCORNET : C'est un dossier passionnant mais technique. Il y a une résonance environnementale et des enjeux économiques.

M. MOUTEL : A Saint Fraimbault, il y a l'entreprise Suez qui fait déjà du biogaz et on a aussi une centrale photovoltaïque et on n'en parle pas.

M. GUERAULT : Ils ont été inventoriés. C'est du gaz qui est surtout utilisé pour la production d'électricité.

M. BRODIN : A Saint Georges, on a un réseau de chaleur depuis 2017. Pour l'extension, on bute pour les logements qui ont du chauffage électrique.

CEDEN : Oui c'est un vrai problème quand on veut convertir. Là où il y a peut-être un point positif qui est en train de s'amorcer au niveau national, c'est que l'Etat en a pris conscience. Un groupe de travail national a été lancé pour la conversion du mode de chauffage, principalement pour les collectifs. L'idée est d'apporter un soutien financier aux copropriétés et aux bailleurs sociaux pour abandonner le chauffage individuel et passer à un chauffage collectif. Il est évident qu'il faudrait accompagner cette conversion si on veut développer des réseaux de chaleur. Les maisons individuelles sont les parents pauvres et les oubliés de la transition énergétique. Avec ma prime rénov, les aides ne concernent que pour l'installation d'une pompe à chaleur. Il n'y a rien pour un raccordement à un réseau de chaleur. A l'échelle nationale, on réclame que la prime renov soit rehaussée pour ce genre d'installation.

M. BRODIN : On a 17 logements qu'on pourrait raccorder.

Il est demandé s'il a été fait des expérimentations de photovoltaïque sur des réseaux routiers ?

CEDEN : Oui. Il y a le photovoltaïque intégré au sol qui est un peu un échec. L'usure de la voie entraîne une usure prématurée des capteurs. Ce sont plutôt des projets portés par les compagnies d'autoroute. Les délaissés autoroutiers sont un lieu d'hébergement des futurs champs de capteurs photovoltaïques potentiels.

M. RAILLARD : C'est un exercice très difficile. Je ne reviendrai pas sur le calendrier mais ce n'est pas simple. Il faut vraiment se projeter. La production d'énergies renouvelables évolue beaucoup. Définir des zones sur nos territoires est très complexe. A Lassay, on s'est dit qu'il fallait ouvrir au maximum pour ne pas se pénaliser. J'ai une inquiétude par rapport à la production de chaleur avec les plaquettes bois et sur la matière première.

Mme RONDEAU : Je conçois que ce n'est pas facile comme exercice pour chaque collectivité. Ça nous a permis de nous poser les bonnes questions. Ces cartes ne sont pas définitives. Ensuite, ces cartes vont devenir accessibles au public et aux développeurs. On s'est tous posé la question de ce qui serait bien pour notre territoire et comment on le voit demain. On a voté un plan climat air énergie territorial qui nous pousse à diminuer de 50 % nos gaz à effet de serre. Sur la ressource en bois, on a un potentiel de haies mais ça ne répondra pas à tous les besoins qu'on aura. On a mis un plan sur Mayenne Communauté pour développer davantage les haies et pouvoir utiliser la ressource. Sur le bois forestier, on le sous utilise et il y a du potentiel de ressource.

CEDEN : Sur la biomasse, on subit les foudres d'une partie de la population. L'objectif de la forêt n'est pas forcément de faire du bois pour l'énergie mais de produire du bois comme matériau. L'objectif en France est de développer l'usage du bois. Le bois est vertueux. La consommation est inférieure à la production biologique dans nos forêts. On a cette pression sociologique qui amène nos élus européens à durcir les conditions d'exploitation de nos forêts. Pour l'ensemble de la filière bois, l'énergie peut être la solution finale. En France, on a un potentiel important mais il y a la réglementation.

M. VALPREMIT : Au département, la SCIC bois a présenté le bilan de son activité. Le réseau de chaleur de Mayenne et de Château-Gontier va augmenter son tonnage. On a un écosystème ultra favorable pour le bois bocage dans le département. Dans leurs prévisions 2026/2027, ça ne représente que 5 % du linéaire bocager du département. Donc, la ressource en bois on l'a. L'enjeu est de créer de petits réseaux de chaleur.

CEDEN : D'autant plus qu'il y a la valorisation des cendres en agriculture. On est dans l'exemple du bouclage biochimique de la matière qui est assez extraordinaire.

M. SOUTIF : Il y a eu plusieurs réunions, est-ce qu'il y a eu des sensibilités différentes sur le territoire ? Peut-on préciser le calendrier précis au niveau des délibérations ?

CEDEN : D'un secteur à l'autre il y a eu des sensibilités différentes en fonction des énergies. On a eu des débats sur la méthanisation et les difficultés engendrées pour certains territoires, notamment en terme de voirie. Sur l'éolien, on a eu quelques communes peu favorables à son développement, en particulier à cause de l'acceptation sociale qui pouvait être difficile.

M. GUERULT : Aucune réunion n'a ressemblé à l'autre. La grande majorité des communes a pris ce qui était possible en termes de possibilités. La zone ouest était plus partagée avec certaines énergies très favorables et d'autres pas. Sur l'est du secteur, il y a eu une grosse discussion sur le réel potentiel des réseaux de chaleur qui a été présenté. Il y a eu la surprise devant la présentation de petits réseaux. La réunion de Mayenne a été un travail collectif où chaque carte a été prise l'une après l'autre par les différents participants. Il y a eu l'exemple des parkings de covoiturage avec la pose de photovoltaïque. Il y a eu une adhésion générale.

Mme RONDEAU : A partir d'aujourd'hui, dès que vous avez un conseil municipal, vous devez délibérer sur les cartographies. Quand vous aurez délibéré, on rentrera les données.

M. GUERULT : Pour les communes qui sont dans le parc naturel et qui indiquent des zones doivent absolument en faire part au parc.

Mme RONDEAU : Les communes soumises à des critères par l'ABF, si vous voulez faire du photovoltaïsme, il faut aussi leur demander leur autorisation.

M. GUERULT : Ces zones ont été distinguées sur les cartes.

M. BOITIN : Chez nous, on n'aime pas trop la méthanisation. Compte-tenu que nos routes sont peu larges, qui paiera quand elles vont être détruites ?

M. GUERULT : C'est un sujet qui a été débattu pendant les réunions. Certains maires ont demandé à ce que les routes départementales soient mieux dessinées pour sélectionner les espaces les plus proches de ces routes. Quand on fait une zone artisanale ou une zone d'activités, on travaille sur le réseau routier.

Quand on crée une installation de méthanisation, elle est installée à 95 % sur une zone agricole et la voirie et les accès ne sont pas pensés comme pour une ZA.

M. BORDELET : Je te rejoins sur la méthanisation. On a mis nos cartes à disposition du public pendant 15 jours. Les personnes qui nous font un retour ne nous parlent que de méthanisation qu'elles n'acceptent pas. C'est plus pour des histoires d'odeur que de route. Je remercie Mayenne Communauté car s'il n'y avait pas eu ces réunions, je ne comprendrais pas le sujet. Je fais partie des communes qui sont desservies par le gaz. Faire un changement pour une autre énergie et vu les prix et les aides qui ne sont pas conséquentes, personne n'en a les moyens. Comment ça va se passer pour les particuliers, c'est une autre interrogation.

M. DOYEN : Par rapport à la méthanisation, quel est le bilan carbone ? Quand on voit le nombre de tracteurs et de véhicules qui circulent. L'histoire des routes m'inquiète aussi. Aujourd'hui, le prix du gaz et de l'électricité est fixé par l'Etat. Je l'interroge sur tout ce qu'on est en train de mettre en place et le résultat. Je ne sais pas comment expliquer ce sujet à mes habitants et à mes élus.

Mme RONDEAU : Aujourd'hui, il y a 7 communes dans le département qui ont délibéré pour ne pas élaborer de ZAENR. Nous restons disponibles pour les communes. Si vous ne voulez pas délibérer, on ne vous forcera pas. On a essayé de vous donner des outils et d'amener du débat dans votre réflexion mais je sais que c'est un sujet complexe.

M. DOYEN : Je ne dis pas qu'on ne va pas délibérer mais je n'ai pas assez d'éléments.

M. LE SCORNET : Si tu le souhaites, et sous réserve de compatibilité d'agenda, on peut venir dans ton conseil municipal faire une explication du sujet.

M. DOYEN : Je suis content de l'entendre car je ne suis pas assez compétent en la matière.

M. CHESNEAU : Je voulais aussi parler de la méthanisation car le projet est lancé chez nous. Il a été validé par la Préfecture alors que notre conseil municipal l'avait refusé. Ce qui me dérange dans toutes ces énergies, c'est que pour certaines ce n'est pas la commune ou le porteur de projet local qui prend la décision mais le préfet. Sur certaines énergies, quel est l'intérêt de donner un avis ?

M. GUERALT : Sur le bilan gaz effet de serre d'une installation de méthanisation, Pour 100 en énergie de gaz local, pour le produire ça représente 10 et le transport représente 1. Le transport n'est pas du tout un sujet lorsqu'on fait ce bilan. Vous parliez de la taille des routes : il y a eu des évolutions dans le monde agricole (taille des tracteurs plus importante) mais les infrastructures n'ont pas suivi. Aujourd'hui, les énergies renouvelables sont achetées par des structures qui sont des structures d'obligation d'achat à un prix qui est réglementé par l'Etat. Si on fait cette cartographie maintenant c'est parce que la France est très en retard sur la production des énergies renouvelables et qu'elle s'est pris une amende par l'Union européenne. Elle s'est donc engagée à développer les énergies renouvelables. Le travail mené et le débat qu'on a, va permettre qu'on parle de ces sujets entre nos communes et qu'on soit d'accord sur la stratégie à mettre en place.

CEDEN : Le fait de prendre position à l'échelle communale peut avoir une vertu : si demain un projet est lancé en-dehors des zones que vous avez défini, ce sera difficile pour l'Etat de le soutenir. Si on s'abstient, on va laisser un peu plus de liberté à l'ensemble des porteurs. Certes, cette démarche a été faite dans la précipitation mais elle a permis aux collectivités de débattre.

M. LE SCORNET : Par rapport au réseau de gaz existant qui sera moins intéressant demain, quel sera l'attitude de GRDF. A-t-il une obligation à le maintenir avec des flux inférieurs et quelle serait pour nous la stratégie ? Développer une méthanisation collective ? Ce qui assurerait un flux de gaz bio.

CEDEN : Aujourd'hui, GRDF est votre concessionnaire. Si demain le flux diminue, la solution à l'échelle territoriale sera assez réduite. La solution est le verdissement sur des boucles locales. Est-ce que son prix sera toujours aussi abordable qu'aujourd'hui ? On ne le sait pas. Aujourd'hui, il faut se poser la question des autres usages que pourrait avoir le gaz sur notre territoire. La collectivité pourrait devenir un producteur et utilisateur de son énergie pour son territoire.

M. GUERALT : L'idée est d'être assez réactif par rapport au train qui passe. Aujourd'hui, il y a un champ d'éoliennes qui est à vendre sur le territoire. Vos communes et la collectivité sont interrogées pour savoir si on est intéressé et on a 2 mois pour répondre. Quelle réactivité a-t-on devant de tels sujets ? Sur Mayenne, on a une réflexion sur l'autoconsommation collective. On aimerait bien être acteur. Il y a plein de sujets qui mériteraient de se mettre tous autour d'une table.

M. LE SCORNET : Est-ce qu'on est acteur ou spectateur de ce qui se passe ? Les communes seules sont très vite dépassées et on peut d'organiser collectivement pour avancer et répondre aux enjeux de transition écologique.

M. DOYEN : Concernant l'achat des éoliennes, ce sont des projets intéressants et il faut se poser la question à l'échelle de Mayenne Communauté.

M. GUERALT : Je suis d'accord, il faut de l'expertise et mettre en relief les avantages qu'on peut en tirer.

M. CHESNEAU : A priori notre gaz ne va pas rester sur notre territoire mais va aller à Laval. C'est inquiétant car on n'est pas capable de pouvoir garder notre production.

M. LE SCORNET : Sur ce sujet, on voit qu'on a intérêt à agir et ne pas rester spectateur.

Délibérations du bureau

2 - Les aides à l'amélioration de l'habitat – OPAH Economies d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti et renouvellement urbain

Jean RAILLARD

Dans le cadre de la convention d'OPAH de Renouvellement Urbain, la communauté de communes propose aux propriétaires réalisant leurs travaux, une subvention forfaitaire complémentaire à l'aide octroyée par l'ANAH.

De nouveaux dossiers ont été déposés par SOLIHA, l'opérateur en charge du montage des dossiers de financements avec l'Anah et des co-financeurs.

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	CP	Commune	Montant des travaux HT	ANAH	MC prime	Type projet	Type dossier
COULANGE Jezekaël	7 rue de Cherume	53100	Saint-Georges-Buttavent	18 304 €	10 652 €	500 €	PO	énergie
COULANGE Morgane	29 résidence du Gravier	53100	Mayenne	17 942 €	13 162 €	500 €	PO	énergie
JANVRIN Constant	16 rue de Vénus	53470	Martigné-sur-Mayenne	18 269 €	14 875 €	500 €	PO	énergie
COURTOGIS Thérèse	25 résidence du Parc	53100	Mayenne	3 876 €	1 938 €	400 €	PO	accessibilité
VERRON Renée	53B rue du Val de Mayenne	53100	Mayenne	799 €	280 €	400 €	PO	accessibilité
PAUMARD Ludovic 57 av Marguerite Renaudin								
92140 CLAMART	21 place de l'Eglise	53440	Grazay	79 752	33 154 €	1 000 €	PB	très dégradé
MILCENT Daniel	5 TER rue Saint-Vincent	53100	Mayenne	14 169 €	7 085 €	400 €	PO	accessibilité
MATHOURAIS Agnès	Chemin de la Bertrayère	53640	Le Horps	44 178 €	24 250 €	500 €	PO	énergie
DEROUEV Evan	3 rue de la Perrière	53240	Placé	24 250 €	55 528 €	5 500 €	PO	primo accédant et énergie
GOUPIL Jean-Michel	La Foucaudière	53440	Belgeard	8 231 €	2 881 €	400 €	PO	accessibilité
			TOTAL	150 018 €	163 805 €	10 100 €		
			énergie	98 693 €	62 939 €	2 500 €		
			accessibilité	27 075 €	12 184 €	1 600 €		
			primo-accédant	24 250 €	55 528 €	5 000 €		

Le montant total des subventions de MC s'élève à **10 100 €**

Il est proposé au bureau d'engager et de verser les subventions de Mayenne Communauté pour les dossiers situés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Validation du projet de Contrat local de santé n°3

Magali D'ARGENTRE

Depuis septembre 2022, Mayenne communauté travaille à l'élaboration d'un troisième Contrat local de santé (CLS) pour Mayenne communauté, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). La signature du CLS devrait intervenir à la fin du premier trimestre 2024 avec l'ARS. La date retenue vous sera communiquée prochainement.

Le Contrat local de santé est un outil de contractualisation porté par l'ARS et la collectivité, ayant pour objectif de répondre aux besoins de santé de la population et de soutenir les dynamiques locales sur un territoire, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et des compétences fondamentales des collectivités. Il contribue à la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant à ce niveau la coordination des politiques impactant la santé et des acteurs du territoire.

Mayenne communauté met en œuvre depuis plusieurs années une politique de santé publique en faveur de ses habitants. En 2013, le premier CLS est signé entre l'ARS des Pays de la Loire et Mayenne communauté. La démarche a été renouvelée dans un deuxième CLS mis en œuvre sur la période 2018-2023. Mayenne communauté et l'ARS ont souhaité poursuivre la dynamique en se réengageant dans le déploiement d'un programme d'actions, à travers un CLS de troisième génération.

Les orientations stratégiques et les fiches actions de ce nouveau contrat s'appuient sur :

- le bilan du CLS n°2,
- le Projet Régional de Santé de l'ARS,
- le portrait de santé réalisé par l'Observatoire Régional de Santé,
- les ateliers thématiques conduits à l'automne 2022 et à l'été 2023,
- un travail avec les directions opérationnelles de la collectivité,
- la contribution du groupe de travail « politiques de santé » du 7 décembre 2023.

Au-delà de l'ARS qui est notre partenaire institutionnel, ces propositions d'actions ont été travaillées avec l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels et associatifs qui ont validé orientations et fiches actions. Les orientations stratégiques et les fiches actions du CLS 3 sont présentées **en annexe**.

Le CLS engage les partenaires pour une période de trois ans sur les éléments suivants :

L'ARS s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage et comité technique) ;
- Le financement de l'ingénierie du contrat local de santé à hauteur de 20 000 € par an ;
- Le co-financement des actions et de leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées ;
- La participation indirecte au déploiement du CLS par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire du CLS, et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

Mayenne communauté s'engage sur :

- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du CLS, avec l'appui du coordonnateur dans le cadre de ses missions ;
- La participation au co-financement des actions et de leur animation ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS.

Afin d'engager le CLS 3 sur la période 2024 à 2026, il vous est proposé :

- **de valider le projet de contrat à signer avec l'ARS ci-joint et ses éléments, à savoir :**

- o Les axes stratégiques du contrat ;
 - o Le plan d'actions comprenant 25 actions ;
 - o La composition du comité de pilotage et du comité technique.
- d'autoriser le président de Mayenne communauté à signer le Contrat Local de Santé n°3 et les pièces afférentes avec l'ARS et le Département.

Voir annexes 1a et 1b

M. TALOIS : A la dernière commission, nous avons été interpellés pour savoir si la collectivité pouvait être un acteur dans le cadre de l'accès aux soins, notamment, pour développer les cabines de téléconsultation. Egalement, si la collectivité a un rôle à jouer ou pas, pour les bourses d'étude pour des jeunes de nos territoires. Je m'étais engagé à en faire part lors d'un bureau.

M. DELAHAYE : Autant pour les télécabines, il peut y avoir des sujets divergents mais pas pour le versement de bourses aux jeunes de nos territoires. Il y a 2000 étudiants français qui font leurs études en Roumanie. Parfois des jeunes de notre territoire feraient bien des études de médecine mais ne poursuivent pas par manque de moyens. Ne pourrait-on pas avoir un engagement de la collectivité pour ces jeunes ? Je suis persuadé que les futurs médecins mayennais sont déjà des habitants mayennais.

M. LE SCORNET : On peut le proposer en dehors du contrat local de santé.

M. TALOIS : C'est un sujet à travailler entre nous sur tout ce qui pourrait promouvoir le développement de l'attractivité du territoire.

M. LE SCORNET : Je suis favorable pour qu'on avance sur ce sujet.

M. VALPREMIT : Je ne suis pas là pour faire la défense de la politique du conseil départemental mais il y a déjà des dispositifs qui existent (1^{ère} année de médecine à Laval, bourse pour les étudiants en internat, bourse pour les étudiants qui s'engagent à être ambassadeur auprès des lycéens...). Les jeunes en milieu rural ont tendance à se freiner sur le type d'étude qu'ils vont faire.

M. DELAHAYE : Dans mon esprit, c'est surtout de se dire qu'il ne faut surtout pas qu'un potentiel médecin soit bloqué socialement pour le faire. C'est dommage de se priver de talents locaux.

Avis favorable

4 - Adhésion à l'association Co santé – qui fédère les centres de santé en Région Pays de la Loire
Magali D'ARGENTRE

Co'santé rassemble un collectif de plus de 50 centres de santé (infirmiers, médicaux, pluri professionnels) non lucratifs engagés dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins et à la santé en Pays de la Loire. Ancrés dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire, les centres de santé concourent à la cohésion sociale et à la solidarité en proximité.

Les missions de cosanté concernent :

<p>Unir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la vie associative • Mutualiser les moyens • Renforcer l'attractivité des métiers • Contribuer à la recherche paramédicale 	<p>Représenter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir une représentation institutionnelle • Porter la voix • Assurer une mission de plaidoyer • Développer les partenariats
<p>Accompagner</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les centres 	<p>Promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la reconnaissance des centres

<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement des projets • Développer le réseau régional • Faire de la Prévention et de l'éducation thérapeutique un axe prioritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et accroître leur visibilité • Développer des outils de communication • Organiser et participer à des événements
--	--

Une adhésion au sein de ce réseau nous permettrait :

- de nous tenir bien informé des évolutions juridiques, financières sur les centres de santé;
- de solliciter un appui dans le cadre de nouveaux projets (accueil d'une infirmière en pratique avancée, mettre en place l'éducation thérapeutique,...) et de sortir d'un certain isolement ;
- de saisir des opportunités (financements, appels à projets) dans le cadre de démarches négociées avec l'ARS Pays de la Loire.

L'adhésion à Co santé est calculée sur la base de la masse salariale brute de l'année N-1 multipliée par 0,25%, soit un coût de 500 €.

Il vous est proposé d'autoriser le président à :

- **adhérer à l'association Cosanté et signer le bulletin d'adhésion et la charte d'engagement**
- **engager le versement de l'adhésion annuelle de 500 € à Co santé**
- **nommer Magali D'Argentré comme représentante titulaire de Mayenne communauté au sein de l'association Co Santé, et Xavier Talois comme représentant suppléant.**

Avis favorable